

À renvoyer avant le 31 janvier 2012
 À l'attention de Mme C. BERCKMOES
 CEDRE – FUSL
 Fax : 02 211 79 51 – E-mail : cedre@fusi.ac.be

Nom, prénom :

Profession / fonction / société :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. :

Fax :

E-mail :

S'inscrit au colloque du 9 février 2012 « Les déchets sous l'emprise du droit : actualités » et verse la somme de :

- 100 € (participation à la journée + ouvrage)
 Je souhaite une facture
 Gratuit pour les étudiants (sans ouvrage)

sur le compte bancaire n° 310-0467004-35
 des Facultés universitaires Saint-Louis – 1000 Bruxelles
 avec la mention « CEDRE / 638 / nom du participant ».

Date :

Signature :

DATE

Le 9 février 2012

LIEU

Facultés universitaires Saint-Louis
 Salle des examens
 Boulevard du Jardin botanique 43
 B-1000 Bruxelles

ACCÈS

Gare du Nord
 Métro Rogier ou Botanique
 Plan : <http://www.fusi.ac.be>

FRAIS D'INSCRIPTION

- 100 € (participation à la journée + ouvrage)
 - Gratuit pour les étudiants (sans ouvrage)
- Reconnaissance pour la formation agréée des avocats.

POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

CEDRE
 Mme C. Berckmoes
 Boulevard du Jardin botanique 43
 B-1000 Bruxelles
 Tél.: 02 211 79 50
 Fax : 02 211 79 51
 E-mail : cedre@fusi.ac.be
 Site : www.fusi.ac.be/cedre

L'ouvrage reprenant les actes du colloque vous parviendra ultérieurement.

CENTRE D'ÉTUDE DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT
 FACULTÉS UNIVERSITAIRES SAINT-LOUIS



Les déchets sous l'emprise du droit : actualités

COLLOQUE
LE 9 FÉVRIER 2012

Bruxelles
 F.U.S.L.

Avec le soutien du
 Fonds de la recherche scientifique
 (F.N.R.S.)

Le droit de la gestion des déchets est en pleine mutation.

La directive européenne relative aux déchets, siège de la matière, révisée en 2008, est sur le point d'être mise en œuvre en Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale. D'autres directives, portant sur les installations de gestion de ces déchets, viennent également d'être modifiées et imposent elles aussi des adaptations du droit régional.

Le colloque offre l'occasion de prendre la mesure des changements annoncés.

Son programme est conçu au départ des éléments charnières que sont la notion de déchet et les différents types d'obligations et de responsabilités qui incombent aux producteurs et aux gestionnaires des déchets. Le rôle des pouvoirs publics ainsi que les droits et obligations des citoyens seront également mis en exergue.

Par ailleurs, le droit régional révèle une certaine autonomie en proposant parfois des dispositifs originaux (responsabilité élargie et obligations de reprise, fiscalité, rôle des communes) dont les implications méritent, elles aussi, une mise en perspective.

Le colloque intéressera tant les juristes spécialisés que les administrations régionales, les communes, les industries, les associations de protection de l'environnement et toute personne soucieuse de l'évolution juridique de cette matière.

PROGRAMME Matinée

Sous la présidence de Xavier THUNIS,
professeur aux FUNDP

La refonte du droit européen des déchets Nouveaux concepts et implications en termes de responsabilité

09h00

**La directive 2008/98/CE
et sa transposition en droit régional,**
par Laure DOMEZ, CEDRE,
avocat

09h30

**Les nouvelles frontières
de la notion de déchet,**
par Jacques SAMBON, CEDRE,
chargé d'enseignement aux FUSL, avocat

10h00

Discussion

10h15

Pause café

10h30

La responsabilité élargie des producteurs,
par Jean-Pierre HANNEQUART,
directeur général de Bruxelles Environnement - IBGE,
et
Jérôme BODART,
chef du département juridique de Bruxelles Environ-
nement - IBGE

11h15

Les obligations de reprise en droit interne,
par David PAULET,
avocat
et
Anne-Stéphanie RENSON,
avocat, assistante à l'UCL

12h00

Discussion

12h30

Lunch

PROGRAMME Après-midi

Sous la présidence de Benoît JADOT,
premier auditeur au Conseil d'État

L'encadrement juridique du fonctionnement des installations de gestion des déchets

14h00

Les implications de la nouvelle directive IED
(grandes installations industrielles)
par Delphine MISONNE, CEDRE,
chargée de cours invitée aux FUSL

14h20

**Exploiter un centre d'enfouissement
technique en 2012 en Région wallonne,**
par Laurence BARNICH,
responsable du Service Droit de l'Environnement
du Groupe des Intercommunales Idelux-Aive

14h40

Discussion

15h00

Pause café

Dispositifs originaux en Région wallonne

15h15

**Le régime particulier de taxation des déchets
en Région wallonne,**
par Ivan-Serge BROUHNS,
avocat

15h45

Les communes et la gestion des déchets,
par Sylviane LEPRINCE,
avocat

16h15

Discussion

Conclusions

16h45

Conclusions
par Stéphanie VAN CAEYZEELE,
conseillère-juriste au Cabinet du Ministre HENRY,
ministre de l'Environnement de la Région
wallonne
et
par Donatienne WAHL, directrice de Cabinet
adjointe de la Ministre HUYTEBROECK, ministre
de l'Environnement de la Région de Bruxelles-
Capitale

17H00-18H00 *Cocktail*